



Bouches du Rhône

Déclaration liminaire des représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires CAPL du 11 juin 2010

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour pour examiner l'affectation des agents du futur SIP de Marignane.

La mise en place du SIP de Marignane au 1^{er} juillet 2010 s'avère plus que problématique.

Les travaux viennent à peine de commencer ce qui oblige les personnels à travailler dans des conditions pénibles, sans parler de la sécurité pourtant au coeur du discours ministériel.

Nous tenons tout d'abord une nouvelle fois à réaffirmer notre opposition à cette mise en place à une telle date. Nous ne reviendrons pas sur la création des SIP qui sous prétexte de service à l'utilisateur n'est qu'une mesure pour supprimer des emplois.

Première critique : la date de mise en place. Qu'est-ce qui justifie le fait de mettre en place un SIP au 1^{er} juillet alors que les services d'assiette sont dans une période d'intense activité et que les travaux ne sont pas terminés, loin de là ?

Deuxièmement, sur la question de l'emploi, le nombre d'agents ex-DGCP transférés au SIP est insuffisant. Les difficultés liées à ce manque d'effectifs vont peser sur les conditions d'accueil des contribuables mais aussi et surtout sur les conditions de travail quotidiennes des agents.

En ce qui concerne l'accueil, l'organisation de cette structure essentielle doit faire l'objet de créations nettes d'emplois et d'un calibrage suffisant afin de ne pas être obligé de recourir en permanence à des renforts prélevés dans les services.

Emploi toujours, l'instauration d'une caisse unique va là encore permettre de supprimer des emplois et contrevient au " chacun garde son métier " vanté par la DG.

Troisièmement, concernant les locaux, nous craignons fortement pour les agents du pôle ICE que leur transfert ne soit suivi d'aucun travaux, contrairement à ce qui a été annoncé.

Quatrièmement, nous exigeons également l'installation sur le site, d'un ascenseur afin de répondre à la législation sur l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Dernier sujet, et pas des moindres : l'amiante. Pour l'Union SNUI SUD Trésor, il ne saurait être question que les travaux de désamiantage se fassent en dehors des normes prévues à cet effet. Nous suivrons avec une grande attention les travaux de neutralisation de l'amiante et nous n'hésiterons si nous constatons des manquements à alerter la DG voire à tenter des actions en responsabilité.